

LIQUIDATION DE SOCIETE :

LISTE DES PIECES A FOURNIR Avec le formulaire M4 Agricole (3ex. signature originale)

- 2 exemplaires des comptes définitifs établis par le liquidateur même en cas d'associé unique
- 2 copies de l'acte comprenant la décision de clôture de liquidation
- exemplaire du **journal d'annonces légales** ou attestation de parution

NB : Il est possible de faire paraître une seule annonce légale constatant la dissolution et la liquidation de la société, mais il doit y avoir un délai d'un mois entre les dates d'effet de ces deux évènements.

INFORMATIONS DIVERSES

- Changement d'**adresse personnelle d'un gérant** : Formulaire M2 et pièces afférentes. Pas de BODACC
- Actes soumis à **l'enregistrement** : (Art. 47 du décret n°80-406 du 30 mai 1984)
 - Immatriculation
 - Prorogation
 - Transformation, Dissolution
 - Modification de capital social
 - Cessions de partsLes deux exemplaires doivent être transmis avec le timbre original de l'enregistrement
- Modification de **date de clôture** : elle n'est obligatoire que pour les sociétés commerciales. Si elle est notée sur le KBis, il convient de faire une modification : formulaire M2 sans JAL.
On peut faire la demande de suppression de la mention : à noter dans la case observation.
- **FORMULAIRES** : les formulaires sont disponibles sur : www.service-public.fr
- **FORMULAIRES NSM** : ils réunissent les informations sociales : attention de bien renseigner toutes les rubriques : choix de l'organisme d'assurance (MSA ou GAMEX), mais aussi RMI, DJA...
- **PIECE D'IDENTITE** : Copie de Carte Nationale d'Identité, de passeport, de livret de famille ou extrait d'acte de naissance (moins de 3 mois). Les permis de conduire ne sont pas recevables.



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
AUBE